

**MODULE Santé, Société, Humanité (SSH)**

---

**1. la déontologie médicale est un ensemble de règles dans le domaine médical qui régissent les relations entre: (RF)**

- A. le médecin et le paramédical
- B. le médecin et le malade
- C. le médecin et le médecin
- D. le médecin et la justice
- E. le médecin et le grand frère

**2. la bioéthique est un ensemble de réflexions sur le domaine médical essayant de résoudre les questions médicales posées: (RF)**

- A. d'ordre moral soulevé par les progrès des sciences biomédicales
- B. d'ordre technique dans le domaine médical
- C. d'ordre déontologique
- D. d'ordre économique de la santé
- E. d'ordre politique

**3. les prélèvements et transplantation d'organes sont: (RF)**

- A. effectués qu'à des fins thérapeutiques ou diagnostic
- B. la transplantation reste le seul moyen thérapeutique
- C. la transaction financière est interdite
- D. le donneur doit être en état de mort cérébrale
- E. le consentement du donneur est exigé

**4. les recommandations pour un comportement correct de l'étudiant en médecine sont: (RF)**

- A. travailler selon les principes éthiques et dans le cadre légal
- B. avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact
- C. montrer un comportement incompatible avec l'éthique dans la profession médicale
- D. respect de la ponctualité
- E. le sens de responsabilité dès le début des études et exigé

**5. En cas de manquement aux règles déontologiques, les sanctions disciplinaires infligées par le Conseil de l'Ordre, peuvent-être: (RF)**

- A. une amende
- B. un avertissement
- C. une suspension momentanée ou définitive de l'exercice médical
- D. le blâme
- E. fermeture du cabinet ou de la clinique médicale

**6. la réquisition à médecin (RF):**

- A. est une amende des autorités judiciaires pour effectuer une mission d'ordre médical ou médico-légale urgente
- B. peut-être établie uniquement par les autorités judiciaires
- C. est une injonction faite à un médecin
- D. le médecin requis peut refuser en cas de force majeure
- E. l'une des missions demandées et une levée de corps lors d'une d'un crime

**7. l'enseignement de l'anatomie en Algérie: (RI):**

- A. a été poursuivi après l'indépendance
- B. enrichi par les différents enseignements sur les cadavres à la Faculté d'Alger
- C. le laboratoire d'anatomie d'Alger a été d'un grand apport au développement de l'anatomie sur dissection de cadavres
- D. est assuré essentiellement par les médecins
- E. toutes les réponses sont justes

**8. lors d'une faute médicale, la victime souhaite obtenir une réparation: (RI)**

- A. la preuve doit être apportée par le médecin présentée au tribunal
- B. les éléments constitutifs du délit sont au nombre de deux (une faute commise et un dommage)
- C. la réparation peut relever de la responsabilité civile du médecin envers son malade
- D. le Conseil de l'Ordre veille à l'indemnisation du malade
- E. la réparation relève de la responsabilité pénale du médecin

**9. lors de l'exercice de sa profession le médecin devra (RF)**

- A. soulager les souffrances
- B. pratiquer les actes de diagnostic et des gestes de prévention
- C. pratiquer les actes thérapeutiques
- D. utiliser tous les procédés expérimentaux
- E. respecter la vie et la dignité de l'être humain

**10. la responsabilité disciplinaire du médecin est engagée en cas de: (RI)**

- A. infraction pénale
- B. Faute en matière de diagnostic
- C. faute de service
- D. erreur médicale
- E. manquement aux prescriptions du code de déontologie

**11. le secret médical: (RF)**

- A. est un principe éthique, déontologique et juridique
- B. s'impose à tout médecin
- C. doit être respecté par les infirmiers, les psychologues et les agents de service
- D. couvre tout ce qui a été confié au médecin, uniquement pendant l'exercice de sa profession
- E. impose la protection de l'identité des patients lors de travaux scientifiques

**12. le médecin mise en cause pour une faute disciplinaire est sanctionné par: (RI)**

- A. le Conseil de déontologie médicale
- B. Le Conseil national de l'éthique médicale
- C. le Syndicat national des praticiens de la santé
- D. le tribunal pénal
- E. les associations des malades

**13. les problèmes éthiques posés par la prise en charge quotidienne des malades sont: (RF)**

- A. la demande d'euthanasie
- B. l'acharnement thérapeutique
- C. comment informer un malade atteint d'une maladie incurable au stade terminal
- D. sanctionner les médecins fautifs
- E. le refus de soin de la part du malade

**14. la télémédecine est: (RI)**

- A. la partie de la médecine qui utilise la technologie de l'information et des télécommunications
- B. utilisée pour le diagnostic, le traitement de l'éducation
- C. c'est la télésanté
- D. c'est la nouvelle technologie de l'information et de télécommunication
- E. toutes ces réponses sont justes

**15. les prélèvements d'organes sur des personnes décédées en vue de transplantation: (RI)**

- A. se fait juste avant la constatation médicale du décès en urgence
- B. le consentement du donneur de son vivant n'a pas d'intérêt
- C. peut faire l'objet d'une transaction financière
- D. ne peuvent se faire que sous confidentialité
- E. peuvent-être effectués à des fins thérapeutiques

**16. les obligations d'un médecin envers son malade sont les suivantes (RF) :**

- A. Obligation d'une information claire et simple pont sa famille.
- B. Obligation d'avoir un consentement
- C. Obligation du secret médical
- D. Obligation de moyens et non de résultats.
- E. Obligation de donner des soins consciencieux conformes aux données récentes de la science

**17. Selon la fréquence à laquelle sont observées les maladies transmissibles dans une population, une pandémie est définie comme : (RI)**

- A. L'apparition d'un nombre anormalement élevé de cas d'une maladie par rapport à la situation antérieure au sein d'une collectivité, dans une région donnée au cours d'une période déterminée.
- B. L'existence habituelle d'une maladie dans une région donnée (limitée dans l'espace) plusieurs mois voire plusieurs années (persistant dans le temps).
- C. L'apparition d'une maladie qui envahit plusieurs continents à la fois (illimité dans l'espace et limité dans le temps)
- D La maladie non contagieuse qui atteint simultanément plusieurs membres d'une collectivité qui s'infectent à la même source.

**18. Dans l'assistance médicale à la procréation (RI) :**

- A. L'insémination par don de sperme est possible
- B. Le don d'ovocytes est autorisé.
- C. Le don d'embryon est possible.
- D. Elle est destinée aux femmes sous certaines conditions
- E. Sert à traiter la stérilité sous toutes ses formes.

**19. Dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles ou chronique, la Prévention tertiaire comprend tous les actes destinés à diminuer la prévalence des incapacités chroniques dans une population en diminuant les invalidités fonctionnelles consécutives à une maladie. Elle prévient les rechutes et les complications ou les séquelles par un traitement adéquat tout au long de la maladie.**

A. Vrai

B. Faux

**20. La surveillance épidémiologique passive consiste à collecter les données de façon périodique par un contact régulier avec les services concernés à la recherche de nouveaux cas d'une pathologie particulière.**

A. Vrai

B. Faux